

Mardi 15 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	13
Nombre de votants	13
Date de la convocation	09 septembre 2026

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël LE NOCHER Delphine

BROHAN Hervé POISSEMEUX Emmanuelle LE GUILLANTON Hippolyte

MONNIER Karine LE BRUN Delphine LE COURTOIS Anthony

RETO Ronan PAUL Aurélie TOUZÉ Maëlle

BOURHIS Antoine

ABSENTS

EXCUSES BOLAN Alexandre BOURHIS Typhaine

NON EXCUSES

Désignation du secrétaire de séance : Aurélie PAUL

Renouvellement convention chargé de mobilité

Délibération 2026-09-15-03

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, les élus de Questembert Communauté et des communes du territoire ont validé un schéma directeur cyclable prévoyant l'aménagement d'un réseau d'une cinquantaine de kilomètres de voies cyclables. Ces itinéraires ont été identifiés au regard de leur utilité pour les déplacements du quotidien ainsi que pour la clientèle touristique.

Il rappelle la délibération du bureau Communautaire du 4 mai 2023 relative à la création d'un poste non permanent dans le cadre d'un projet mutualisé « voies cyclables », pour une durée de 3 ans soit du 1 septembre 2023 au 31 août 2026 inclus.

L'agent a été recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

Conformément à la convention financière en date du 14 novembre 2023, ce poste est mutualisé entre Questembert Communauté et ses communes membres selon la règle de répartition au prorata du nombre d'habitants par commune à hauteur de 50 % pour les communes de Questembert Communauté et de 50 % pour Questembert communauté.

Le contrat est renouvelable par reconduction expresse si le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au regard du terme du contrat. La durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans.

Le projet mutualisé « voies cyclables » n'ayant pas été finalisé, il est proposé de renouveler le contrat de travail de l'agent concerné sur 3 ans, soit du 01 septembre 2026 au 31 août 2029. L'agent concerné continue d'assurer les fonctions de chargé de projet mutualisé « voies cyclables » à temps complet (emploi de catégorie B – grade technicien).

Il est également proposé de maintenir les modalités de financement de ce poste avec une prise en charge de Questembert Communauté à hauteur de 50 % et une prise en charge des 50 % restants entre les communes du territoire selon l'évolution de la population DGF n-1.

Pour information, proposition de coût 2026 ajusté à la population DGF n-1.

**Coût estimé du poste chargé de mobilité
Du 01/01/2026 AU 31/12/2026**

QUESTEMBERT COMMUNAUTE	20 766,40
COMMUNES	20 766,40
	41 532,80

Détail Communes	Nb hab (Données 2025 DGF)	% pop	Communes traversées par l'itinéraire structurant	2026
Berric	2 262	9 %	X	1 774,33 €
Caden	1 757	7 %		1 378,20 €
Larré	1 153	4 %		904,42 €
Lauzach	1 314	5 %	X	1 030,71 €
La Vraie Croix	1 588	6 %		1 245,64 €
Le Cours	712	3 %		558,50 €
Limerzel	1 543	6 %		1 210,34 €
Malansac	2 501	9 %	X	1 961,80 €
Molac	1 726	7 %	X	1 353,89 €
Pluherlin	1 708	6 %	X	1 339,77 €
Questembert	8 613	33 %	X	6 756,10 €
Rochefort-en-Terre	742	3 %	X	582,03 €
Saint Gravé	855	3 %	X	670,67 €
TOTAL	26 474	100 %		20 766,40 €

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention validant ce renouvellement de contrat.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Au registre sans les signatures

À Le Cours le 17 septembre 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours



Raymond HOUEIX
MAIRE

Aurélie PAUL
La secrétaire de séance